

V.I.E NEWS



Trimestriel
N° 1 - Janvier 2013



Michel LODOLO
Directeur du V.I.E
et de l'établissement
UBIFRANCE Marseille

EDITO

« Placer le V.I.E au cœur du projet de développement international de l'exportateur est un excellent moyen pour valoriser le « savoir faire »

français et s'affirmer dans l'économie mondiale.

C'est en capitalisant sur le facteur humain de façon ciblée et orientée que l'entreprise fait la différence avec ses concurrents étrangers. Le V.I.E est ainsi une opportunité pour l'entreprise de sélectionner des candidats motivés et formés au plan professionnel.

Ainsi, pour renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger, l'accroissement de 25 % du nombre de V.I.E en trois ans, est l'un des objectifs du *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*.

Le gouvernement souligne ainsi en dynamisant et démocratisant la formule V.I.E, que le développement international est une opportunité formidable pour les entreprises, pour leur croissance et leurs salariés.

Ce nouveau support de communication trimestriel a pour objectif de mettre à votre disposition, de façon régulière, toute l'actualité liée au V.I.E, de vous informer sur les évolutions pratiques du dispositif en France et à l'étranger et de vous présenter en détail nos services et prestations.

Je vous souhaite une bonne lecture !»

Le bulletin d'information
du Volontariat International en Entreprise



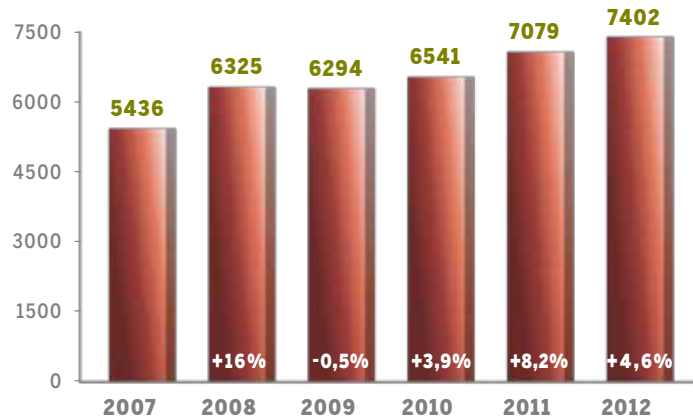
BAROMÈTRE

décembre 2012

Depuis la création du V.I.E en 2000, **39 854 jeunes** ont effectué une mission pour le compte de **4 670 entreprises**.

- 7 402 volontaires sont actuellement en poste pour le compte de 1 694 entreprises.
- Près de 66 % des entreprises recourant au V.I.E sont des PME.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE V.I.E EN POSTE sur 5 ans



- Les V.I.E sont présents dans 129 pays dans le monde : 49 % en Europe, 21 % en Asie et Océanie, 12 % en Amérique du Nord, 7 % en Afrique, 7% au Maghreb, Proche et Moyen-Orient et 4% en Amérique Latine et du Sud.

PROFIL DES ENTREPRISES UTILISATRICES DE V.I.E à décembre 2012

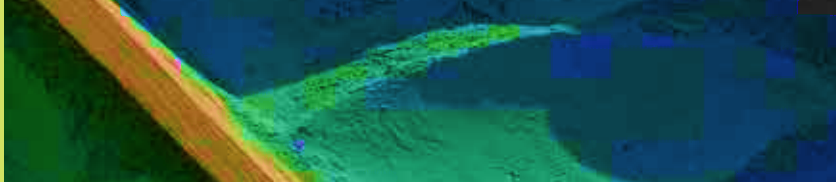
Répartition par chiffre d'affaires

| CA (EN M€) | ENTREPRISES | V.I.E EN POSTE |
|---------------|------------------|------------------|
| CA < 50 | 1111 66% | 2389 32% |
| 50 < CA < 200 | 218 13% | 743 10% |
| CA > 200 | 365 22% | 4270 58% |
| TOTAL | 1694 100% | 7402 100% |

- Les dix premiers secteurs utilisateurs : banques, TIC, transport, automobile, services, énergies, agroalimentaire, santé, travaux publics, équipements...
- La durée moyenne des missions : 17.88 mois



UBIFRANCE



ESPAGNE : Évolution positive de la réglementation

Une avancée importante de la réglementation espagnole applicable au V.I.E, permet de réduire le coût global d'une mission V.I.E dans ce pays. Après de longues négociations, un accord a

finallement été signé entre les autorités espagnoles et françaises concernant le statut fiscal des V.I.E en Espagne. En effet, il n'est plus nécessaire que le V.I.E ait un contrat local et un versement local de ses indemnités. Ainsi depuis le 01.11.2012, toute nouvelle affectation

de V.I.E en Espagne suit le processus classique à savoir : versement des indemnités au V.I.E par UBIFRANCE et facturation à la société-mère en France.

Plus de précisions dans la note pays Espagne !

GABON :

Reprise des affectations au 1^{ER} janvier



Il est de nouveau possible d'affecter des V.I.E au Gabon, mais les conditions d'affectation requièrent que le Volontaire quitte le territoire gabonais à la fin de sa mission.

Le V.I.E devra impérativement :

- Avant son départ, avoir obtenu l'autorisation d'entrée sur le territoire.

- À son arrivée, se présenter au Service Économique de Libreville et entamer la procédure de demande de carte de séjour.

- À la fin de sa mission, fournir au Service Économique une copie de son billet retour.

La note pays est à nouveau disponible

dans votre espace client.

La nouvelle procédure impose des délais d'instruction plus longs, les projets d'affectation doivent être déposés deux mois et demi avant la date d'affectation prévue.



ALGÉRIE :

Affectations suspendues

Nous sommes contraints de suspendre les affectations de Volontaires en Algérie pour une durée indéterminée suite à des difficultés importantes rencontrées pour l'obtention de visas de travail. UBIFRANCE et les autorités françaises locales sont mobilisés pour régulariser la situation dans les meilleurs délais.

MONDE :

La sécurité est l'affaire de tous

Dans le cadre du contrat V.I.E, l'entreprise s'engage à mettre en place des conditions

propres à garantir la sécurité du volontaire sur son lieu

de mission. Le site « conseils aux voyageurs » du Minis-

Incontournable tout au long de la mission, le site <http://www.diplomatie.gouv.fr> rubrique conseils aux voyageurs

tère des Affaires étrangères permet aux entreprises et aux volontaires de vérifier le degré de vigilance requis dans le ou les pays de mission.

Trois couleurs de zone sont à considérer : **Jaune**, zone

où une vigilance normale doit être observée ; **Orange**, zone où les affectations ou déplacements des V.I.E sont soumis à autorisation ; **Rouge**, zone où les déplacements et les affectations sont interdits aux V.I.E. L'entreprise s'assure tout au long de la mission du volontaire de respecter et faire respecter la vigilance



qui s'impose.

Lors de son arrivée dans le pays d'affectation, le Volontaire s'engage expressément à s'inscrire auprès des autorités consulaires.

Projets de mission V.I.E ? Les fiches pays sont mises à jour pour vous !

Ces fiches sont à votre disposition pour vous renseigner sur les formalités nécessaires à la mise en place d'un titre de séjour pour V.I.E dans un pays précis. Vous les retrouverez dans votre espace web dédié.

Les dernières mises à jour : Australie; Cameroun; Canada anglophone; Côte d'Ivoire; Espagne; États-Unis et Inde.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre d'une mission V.I.E, l'entreprise, bien que n'ayant pas de lien juridique avec le V.I.E, peut mettre à disposition de ce dernier un véhicule de service à usage uniquement professionnel. Pour ce faire, nous vous recommandons :

- de souscrire un contrat d'assurance multirisque automobile.
- de rédiger «une charte de mise à disposition d'un véhicule de service et des frais afférents» à signer conjointement entre vous et le V.I.E afin de prévoir les options de mise à disposition.

Bien entendu, cette charte ne doit pas contenir de clauses

L'entreprise peut mettre à disposition de son V.I.E un véhicule de service à usage uniquement professionnel.

qui seraient contraires au statut du V.I.E et doit donc permettre uniquement la mise à disposition du véhicule pendant la période de travail.

En terme juridique, il ne faut pas confondre les termes «voiture de service» et «voiture de fonction». En effet, dans ce dernier cas, la voiture est utilisable à des fins personnelles et pourrait être alors considérée comme un avantage en nature, non prévu dans le cadre du statut V.I.E.



A noter: Le guide V.I.E en anglais a été mis à jour, vous pouvez le télécharger dans votre espace client....

Témoignage :

SDV choisit le V.I.E pour convaincre et sécuriser le jeune diplômé

« Chez SDV, nous croyons depuis longtemps dans le modèle contractuel de la formule V.I.E qui a été testé et utilisé très tôt. Il présente l'avantage de fournir un cadre protecteur qui permet d'accompagner et de sécuriser les jeunes diplômés qui désirent faire leurs premiers pas vers une carrière à l'international.

Le cadre public de la formule V.I.E assure au futur volontaire une continuité par rapport à l'environnement français. Nous pouvons ainsi convaincre plus facilement des profils qui nous intéressent.

La période V.I.E nous permet de faciliter l'intégration de spécialisations multiples et de leur faire découvrir l'intérêt des métiers logistiques, souvent mal connus auprès des jeunes diplômés. Elle nous permet de mettre les V.I.E dans un cadre de travail qui leur offre toute latitude pour exprimer leurs compétences, et dans une période de temps suffisamment large pour valider leur potentiel.

Grâce à ce statut, nous pouvons également tester l'apport potentiel de certaines formations nouvelles pour notre métier.

Nous avons beaucoup d'anciens

V.I.E dans notre réseau pour avoir volontairement capitalisé sur cette formule. En fin de mission nous en embauchons la plupart en expatriation ou en contrats locaux. La formule V.I.E est donc conçue comme une réelle pré-embauche : nous ne prenons pas en V.I.E un profil que l'on ne voudrait pas engager par la suite. A titre d'exemple, sur nos 20 derniers contrats V.I.E, seuls 2 d'entre eux n'ont pas été recrutés en fin de mission.

Depuis 2011, SDV a fait également le choix de s'engager dans le portage de V.I.E (logistique, accueil, hébergement et encadrement du jeune pour le compte d'une autre entreprise qui n'a pas de filiale pour accueillir son V.I.E). Ceci répond à une volonté affirmée de patriotisme économique, avec une vocation à accompagner des PME exportatrices françaises, pour

lesquelles le V.I.E constitue l'amorce d'un développement à l'international. Ces contrats sensibilisent par là-même nos équipes aux contraintes rencontrées par les entreprises françaises qui veulent se développer à l'étranger.

Notre activité par nature couvre tous les spectres du monde

« Nous nous sommes engagés dans le portage de V.I.E avec une volonté affirmée de patriotisme économique. »



David-Alexandre FOURNIER

Human Resources Director
SDV IL - Bolloré Group SDV
(32 000 employés présent dans 93 pays), est filiale de Bolloré, groupe industriel diversifié et indépendant qui figure parmi les 10 premiers groupes mondiaux de transport et de logistique.

économique. Le fait de pouvoir accueillir d'autres V.I.E travaillant pour des secteurs que nous connaissons moins bien, nous permet aussi de nous ouvrir à des typologies d'activités qui ne sont pas celles vers lesquelles nous nous serions dirigés naturellement, qui sont pour nous potentiellement des pistes de développement.

Toutefois, il est évident que le portage est plus facile à mettre en œuvre sur des sites importants, du fait de contraintes logistiques évidentes.

Le premier portage de V.I.E a commencé en juin 2012, nous serons en mesure d'estimer les retours d'ici à 2 ans. »

LES PLUS UBIFRANCE



Une aide opérationnelle pour recruter vos V.I.E

UBIFRANCE s'est doté depuis 4 ans d'une équipe de chargés de recrutement dédiés au Volontariat International en Entreprise. Ils peuvent intervenir de façon ponctuelle ou plus intégrée auprès de clients qui choisissent de nous confier tout ou partie du processus de recrutement V.I.E.

Notre objectif est de vous aider à identifier dans les meilleurs délais les candidats qui correspondent à vos besoins opérationnels, en vous faisant gagner du temps sur les

phases de sourcing et de préqualification. Notre équipe pluridisciplinaire intervient notamment sur des recrutements pour des missions d'ingénierie (ingénieurs, techniciens), des missions à vocation commerciale et marketing, et pour des fonctions Support (RH, Achats, Contrôle de gestion/Finance).

Pour chaque mission qui lui est confiée, le chargé de recrutement V.I.E met à votre disposition sa connaissance fine du dispositif, des formations et du marché de l'emploi des jeunes diplômés.

Contact: n° azur 0810 659 659
infovie@ubifrance.fr

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

La programmation des actions de promotion V.I.E compte près de 200 événements dans l'année, en France et à l'étranger, sous différents formats : Forum de rencontres, Forum avec RDV pré-organisés, Grand Prix, Intervention, salon etc...

Découvrez ci-dessous, les Grands Prix à l'étranger et les Forums de recrutements en France prévus dans les prochains mois :

Grands Prix V.I.E à l'étranger

Suisse
Europe Sud Est
Thaïlande
Qatar
Vietnam
Autriche

25 janvier
28 janvier
fin janvier
février/mars
7/9 avril
avril

Contacts

kim.bouttera@ubifrance.fr
thalia.yannopoulos@ubifrance.fr
celine.manach@ubifrance.fr
pascal.roger@ubifrance.fr
marc.cagnard@ubifrance.fr
camille.dachicourt@ubifrance.fr

Forums de recrutement V.I.E

Forum Marseille
Quinzaine des CCI
de Rhône-Alpes
Planète PME - Paris

14 mars
10 avril
18 Juin

infovie@ubifrance.fr
infovie@ubifrance.fr
infovie@ubifrance.fr

Retrouvez le calendrier de l'ensemble des actions organisées en régions dans la rubrique « actualité » du civiweb.

4ème Grand Prix V.I.E Europe Sud Est

La cérémonie de remise du 4ème Grand Prix V.I.E Europe Sud Est 2012 organisée conjointement par UBIFRANCE Europe Sud Est et les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, se déroulera à la Résidence de France à Athènes, ce 28 janvier 2013.

Lors de cette soirée, à l'invitation de l'Ambassadeur de France, 3 lauréats de plusieurs pays seront récompensés.

Contact : thalia.yannopoulos@ubifrance.fr



V.I.E News UBIFRANCE

Siège social : 71-77, boulevard Saint-Jacques
75998 Paris Cedex 14

Responsable de la publication :
Christophe LECOURTIER

Rédacteur en chef :
Michel LODOLO

Rédaction et maquette : Didier CROS

Pour contribuer à la
newsletter contacter
didier.cros@ubifrance.fr

Un projet ? Une mission ?
N'hésitez pas à nous contacter :

 N°Azur 0 810 659 659

